

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 194/Just.

Objet:  
R.C. 810.

Transmis à Monsieur le Greffier auprès du  
Tribunal de 1ère Instance à Usumbura, l'assignation à témoin  
Nzabonimana dûment complétée.

Astrida, le 25 janvier 1951.-

L'Huissier,  
CH.L E E S,

